

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 2 novembre 2015 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

10253-11-15-Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. Retrait du point 7.1 – Déneigement trottoirs

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10254-11-15-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et de l'assemblée extraordinaires du 19 octobre 2015.

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre et de l'assemblée extraordinaires du 19 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10255-11-15 – Modification politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Venise-en-Québec, comme toutes les municipalités du Québec, a adopté une politique de gestion contractuelle respectant les exigences prévues à l'article 938.1.2 du *Code municipal* et a été adoptée le 6 décembre 2010.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu constater que certaines dispositions de cette politique, notamment en regard de l'obligation de déposer certaines déclarations et que le défaut d'un tel dépôt entraîne le rejet automatique de la soumission, s'avèrent trop contraignantes;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, en application aux dispositions du **Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics** prévoit un allègement en regard de la fourniture de certains documents avec la soumission en autant que ceux-ci soient fournis dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivants une demande écrite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'introduire un tel allègement;

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

1. Le deuxième alinéa de l'article 4 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :
« *Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission.* »

2. Le deuxième alinéa de l'article 13 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :
« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »
3. Le deuxième alinéa de l'article 18 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :
« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »
4. Le deuxième alinéa de l'article 29 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :
« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »
5. Le deuxième alinéa de l'article 30 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :
« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10256-11-15- Rapport du Maire

Le maire fait la lecture de la situation financière de la Municipalité pour l'année 2015.

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise que le rapport du Maire soit distribué à tous les résidents de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10257-11-15 – Autorisation paiement Monty Sylvestre

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le paiement au montant de 12 259.93\$ à la firme Monty Sylvestre pour le dossier d'expropriation du 243 Avenue Venise Ouest. Ce montant sera pris à même le surplus et remboursable par le règlement 361-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10258-11-15 – Rapport inspecteur

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10259-11-15 – Installation luminaire coin 26^e rue Ouest et 16^e Avenue Ouest

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'installation d'un luminaire coin 26^e rue Ouest et 16^e Avenue Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10260-11 -15 – Entraide préventionniste Bedford

CONSIDÉRANT une entente intervenue avec la Ville de Bedford pour les services de préventionniste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire continuer d'utiliser ce service pour les 2 prochaines années;

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil demande à la Ville de Bedford de prolonger l'offre de service de leur préventionniste pour les deux (2) prochaines années et d'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer une entente à cet effet. Cette entente pourrait être renouvelable automatiquement par périodes successives de deux (2) ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10261-11-15 – Réseau Mobilité Plus – Premiers répondants

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil renouvelle le contrat de location de téléavertisseurs alphanumériques avec la firme Le Réseau Mobilité Plus pour une durée de 36 mois au prix mensuel de 5,95\$/mois plus taxes par appareil D'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Gérard Bouthot, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 395-2013 (RM-420) concernant le bruit.

10262-11-15 – Entente intermunicipale Municipalité St-Armand

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser le Maire et la Directrice-générale à signer une entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Armand lors d'intervention en matière de protection incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10263-11-15 – P.I.I.A. – 150, 23^e Rue Est – 89 rue des Merles.

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :
150 23^e rue Est – nouvelle construction maison et garage
89 rue des Merles – agrandissement – même revêtement

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif
d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10264-11-15 – Bouger en santé

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise M. Benoit Bienvenue à utiliser le chalet des générations pour son projet de Bouger en santé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10265-11-15 – Coupole – marché public

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 2 000\$ à Les Boiseries Yurko pour les coupoles du marché public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10266-10-15 – Autorisation paiement Serres et Pépinières Champlain

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 15 521.62\$ à la firme Serres et Pépinière Champlain pour les travaux d'aménagement paysager du marché public. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10267-11-15 – Budget décorations Noël

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 3 000\$ plus taxes soit alloué pour les décorations de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10268-11-15 – Budget dépouillement arbre de Noël

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 3 500\$ soit alloué pour le dépouillement de l'arbre de Noël 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10269-11-15 – Entretien patinoire

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que M. Roger Giasson soit nommé en tant que responsable de l'entretien de la patinoire pour la saison 2015-2016. Qu'un budget au montant de 1 500\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10270-11-15 – Remerciements Fête Halloween

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciement soit adressée aux organisateurs et aux bénévoles de la Fête de l'Halloween. Un gros merci aux bénévoles et aux commerçants impliqués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller André Surprenant, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale visant les coûts de nettoyage et travaux d'entretien des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud réalisés par la M.R.C. du Haut-Richelieu.

10271-11-15 – Fermeture bureaux Vacances de Noël

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés durant la période des Fêtes soit du 23 décembre 2015 à midi jusqu'au lundi 4 janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10272-11-15 – Nomination maire-suppléant

Proposé par : M. Jacques Landry
 Appuyé par : M. André Surprenant
 ET RÉSOLU

Que M. Gérard Bouthot soit nommé comme maire-suppléant pour une période de 3 mois soit jusqu'au 1^{er} février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10273-11-15 – Remerciement maire-suppléant sortant

Proposé par : M. Jacques Landry
 Appuyé par : M. André Surprenant
 ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à Mme Micheline Aubry pour son mandat en tant que maire-suppléant sortant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10274-11-15 – Compte du mois

Proposé par : M. Jacques Landry
 Appuyé par : M. Gérard Bouthot
 ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 454 744,35\$ le tout tel que ci-après listé.

# CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1500074	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TÉLÉCOMMUNICATION	6,84 \$
L1500075	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	8 695,87 \$
L1500076	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TÉLÉCOMMUNICATION	143,66 \$
L1500077	M.R.C. DU HAUT RICHELIEU	QUOTE-PART / FORMATION	16 658,14 \$
L1500078	PITNEY BOWES	CONTRAT DE SERVICE	344,93 \$
L1500079	REVENUE QUÉBEC	REMBOURSEMENT TPS/TVQ	1 925,84 \$
L1500080	SERVICE CARTE DESJARDINS	MEDIA POSTE/ RECONNAISSANCES/CONGRES	2 169,03 \$
L1500081	TÉLÉBEC	TÉLÉPHONE	234,72 \$
L1500082	XITTEL INC	INTERNET	132,11 \$
C1500558	RÉGIE I.A.E.P.H.V.	QUOTE-PART	93 880,00 \$
C1500559àA611	DÉBOUSÉS EN SEPTEMBRE		0,00 \$
C1500612	BENOIT MARIO	REMBOURSEMENT DE TAXES	80,70 \$
C1500613	CONSTRUCTION SONIK	MARCHÉ PUBLIC	34 475,26 \$
C1500614	CONSTRUCTION ADN INC.	MARCHÉ PUBLIC	24 995,00 \$
C1500615	EL-KOURY MICHEL	REMBOURSEMENT DE TAXES	168,77 \$
C1500616	LEFEBVRE DANIEL	REMBOURSEMENT DE TAXES	275,63 \$
C1500617	LA CAPITAL ASS	COTISATIONS ASSURANCE SALAIRE	1 428,66 \$
C1500618	MINISTRE DES FINANCES	2e VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC	111 013,00 \$
C1500619	NETNATION COMMUNICATION INC.	SITE INTERNET	35,65 \$
C1500620	THUOT HELENE	REMBOURSEMENT DE TAXES	168,77 \$
C1500621	DÉBOURSÉ ANNULÉ		0,00 \$
C1500622	VILLIARD REJEAN	REMBOURSEMENT DE TAXES	253,78 \$
C1500623	DÉBOURSÉ ANNULÉ		0,00 \$
C1500624	BBD-ÉVALUATIONS AGRÉÉS	HONORAIRES PROFESSIONNELS	53 274,56 \$
C1500625	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	273,45 \$
C1500626	DÉBOURSÉ EN SEPTEMBRE		0,00 \$
C1500627	ARÉO-FEU LTÉE	SERVICE D'INCENDIE	310,43 \$
C1500628	AUBRY, MICHELINE	CCU 26 OCTOBRE	45,00 \$
C1500629	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	MARCHÉ PUBLIC	3 522,61 \$
C1500630	BAERTSCHI, RENÉ	CCU 26 OCTOBRE	35,00 \$
C1500631	BORDO, LANA	ENTRETIEN	1 068,75 \$
C1500632	BOUTHOT GÉRARD	CCU 26 OCTOBRE /MARCHÉ PUBLIC	227,40 \$
C1500633	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	PARCS, PRESBYTERE, LUMINAIRES	3 771,71 \$
C1500634	CMP MAYER INC.	SERVICE D'INCENDIE	62,09 \$
C1500635	COMMUNICATION RADIOTECH INC.	SERVICE D'INCENDIE	1 324,34 \$
C1500636	CROISIÈRE DU LAC CHAMPLAIN	SOUPER DES NOUVEAUX ARRIVANTS	1 565,96 \$
C1500637	CIEBQ	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 149,75 \$

C1500638	DÉPARTEMENT CENTRAL D'ENQUÊTES DU QUÉBEC	VENTE POUR TAXES	28,74 \$
C1500639	DEGONGRE MICHEL	REMBOURSEMENT SERVICE D'INCENDIE	28,74 \$
C1500640	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	1 629,72 \$
C1500641	EMRN 2008	PREMIER RÉPONDANT	330,04 \$
C1500642	ÉCHO-TECH H2O INC.	USINE	2 056,62 \$
C1500643	ÉDITIONS PETITE MINE	SERVICE D'INCENDIE	97,73 \$
C1500644	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	SERVICE DICOM	11,89 \$
C1500645	ROBERT FLEURY	CCU 26 OCTOBRE	35,00 \$
C1500646	FERME LA GUÉRINIÈRE	NIVELAGE DE LA MONTÉE ROY	346,42 \$
C1500647	GARAGE LÉO LORD	GÉNÉRATRICE	311,32 \$
C1500648	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	VOIRIE	1 035,05 \$
C1500649	GRAYMONT (QC) INC.	MARCHÉ PUBLIC	722,64 \$
C1500650	GERVAIS MARIELLE	CCU 26OCTOBRE	35,00 \$
C1500651	GAZON ROUVILLE (1988) INC.	MARCHÉ PUBLIC	2 767,68 \$
C1500652	HYDRO QUÉBEC	NOUVEAU LUMINAIRE	165,56 \$
C1500653	JOSÉE HAMEL	REMBOURSEMENT ACTIVITÉ SPORTIF	100,00 \$
C1500654	J. GAGNÉ EXCAVATION	MARCHÉ PUBLIC / CONTENEUR	2 119,55 \$
C1500655	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	INSPECTION VOOIRIE	546,13 \$
C1500656	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	ENTRETIEN VITRES	90,00 \$
C1500657	KERNEN CLAIRE-LISE	CCU 26 OCTOBRE	35,00 \$
C1500658	L'HOMME ET FILS ENR	MARCHÉ PUBLIC / VOIRIE / SERVICE D'INCENDIE	2 442,80 \$
C1500659	LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.	ACHAT DE LOTS	1 776,19 \$
C1500660	DÉBOURSÉ ANNULÉ		0,00 \$
C1500661	MONTY SYLVESTRE, Conseillers Juridiques	HONORAIRES PROFESSIONNELS	637,33 \$
C1500662	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	308,50 \$
C1500663	PLOMBERIE PIER-EAU INC.	MARCHÉ PUBLIC	3 587,22 \$
C1500664	PROPANE SUROÏT BEDFORD	ZAMBONI	82,78 \$
C1500665	ROCHON EXPERT-CONSEILS INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 379,70 \$
C1500666	SENCOM INFORMATIQUE INC.	FOURNITURES DE BUREAU	229,92 \$
C1500667	SERRURIER LAMARRE INC.	GARAGE MUNICIPAL	68,99 \$
C1500668	DÉBOURSÉ ANNULÉ		0,00 \$
C1500669	SUPER SOIR	CARBURANT	980,20 \$
C1500670	SURPRENANT, ANDRÉ	CONGRES QUÉBEC	706,83 \$
C1500671	SOTAR	HONORAIRES PROFESSIONNELS	114,97 \$
C1500672	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	SERVICE D'INCENDIE	236,56 \$
C1500673	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	PARCS	503,02 \$
C1500674	DÉBOURSÉ ANNULÉ		0,00 \$
C1500675	TROTTIER, PIERRE	CCU 26 OCTOBRE	35,00 \$
C1500676	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	13 164,64 \$
C1500677	TOUGAS TRANSPORT EXCAVATION	NOUVEAU BRANCHEMENT 34E RUE OUEST	4 024,13 \$
C1500678	VILLE DE BEDFORD	TECHNICIEN PRÉVENTIONNISTE	1 750,15 \$
C1500679	RÉPERTOIRE D'INFORMATION	BOTTIN 2016	517,39 \$
C1500680	TOURISME MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2016	477,17 \$
		SOUS-TOTAL	409 226,89 \$
		SALAIRES 27 SEPTEMBRE AU 24 OCTOBRE 2015	
		EMPLOYÉS	42 439 80 \$
		CONSEILLERS	3 077,66 \$
		TOTAL	454 744,35 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10275-11-15 – Levée de l'assemblée

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 2 novembre 2015 soit levée à 20h45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal